

Date : 30 juin 2020

Lieu : assemblée générale dématérialisée

Compte tenu de la crise sanitaire qui a entraîné deux reports de l'assemblée initialement programmée, la présente assemblée s'est déroulée de manière totalement dématérialisée conformément à l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020.

Par courrier du 28 mai 2020, la fédération a convoqué la présente assemblée portant sur l'ordre du jour suivant :

- l'adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 octobre 2018,
- le rapport moral du Président,
- le rapport du Vice-Président en charge des finances,
- l'intervention du Commissaire aux Comptes, l'adoption des Bilans et Comptes de Résultat des exercices clos au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019, l'affectation des résultats, le budget prévisionnel de l'année 2020,
- les tarifs fédéraux pour la saison 2020-2021.

Par courrier du 11 juin 2020, la Fédération a adressé au délégué les documents suivants :

- le procès-verbal de l'assemblée générale du 27 octobre 2018,
- les comptes des exercices clos au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019,
- le rapport moral du Président,
- le rapport du Vice-Président en charge des finances,
- les rapports généraux et spéciaux du Commissaire aux Comptes, pour les exercices clos au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019,
- le budget prévisionnel de l'année 2020
- les tarifs fédéraux pour la saison 2020-2021.
- le powerpoint qui aurait été déroulé si l'assemblée avait eu lieu en présentiel,
- le texte des résolutions.

Par courrier du 25 juin 2020, la fédération a adressé aux délégués

- la synthèse de réponses apportées aux questions écrites délégués
- la liste des délégués de clubs avec le nombre de voix

Elle a indiqué dans ce dernier courrier que l'entreprise Néovote avait été sollicité pour mettre en place la plate-forme de votes pour soumettre à l'assemblée générale les résolutions en permettant aux délégués de voter le mardi 30 juin de 8 heures à 23h00 (heure métropolitaine).

Les clubs affiliés sont représentés à l'Assemblée Générale par 63 délégués représentant 1711 voix.

Civilité	Prénom	Nom	Voix	Vote
Monsieur	Frédéric	ADRAGNA	51	-
Monsieur	Stéphan	ARNOLD	18	-
Monsieur	Olivier	AUROUX	75	A voté
Monsieur	Benoit	BANC	14	A voté
Monsieur	Antony	BEUFILS	21	A voté
Monsieur	Elmakki	BELMARDI	42	-
Monsieur	Abdelkader	BENCHAREF	12	-

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire

Monsieur	Jean-Christophe	BIRAULT	9	A voté
Madame	Christelle	BOTTERO	9	A voté
Monsieur	Idir	BOUMERTIT	53	A voté
Monsieur	Sylvain	BREAU	13	-
Monsieur	Jean-Jacques	BRESSOL	74	A voté
Madame	Oriane	CHARAF	28	A voté
Madame	Sylvie	CHASSEFEYRE	7	-
Monsieur	Fabrice	COLEUX	18	-
Monsieur	Samuel	DADIE NATCHI	18	A voté
Monsieur	Cengiz	DAGCI	53	A voté
Madame	Corinne	DE FARIA	41	A voté
Madame	Brigitte	DELAGE-DAMON	63	-
Monsieur	Thibaud	DEPOYANT	3	-
Monsieur	Bernard	DIGBEU	7	-
Monsieur	Cédric	DUBOURDIEUX	2	-
Monsieur	Alain	ENGELVIN	58	A voté
Monsieur	Patrick	FELIX	43	A voté
Madame	Elodie	GALLO BILLIARD	58	A voté
Monsieur	Ylias	GOKTAS	23	A voté
Monsieur	Thierry	GUET	42	-
Monsieur	Maxence	GUYONVARHO	21	A voté
Monsieur	Abdelhak	HASHAS	53	A voté
Madame	Anissa	JEFFALI	41	A voté
Monsieur	Wilfried	KIMIA	47	A voté
Monsieur	Philippe	KISCHEL	2	A voté
Madame	Christelle	KOUASSI	18	A voté
Madame	Juliana	LARGETEAU	13	A voté
Monsieur	Laurent	LATUS	8	-
Madame	Séverine	LAURENT	33	A voté
Monsieur	Jean Philippe	LEFEBVRE	1	A voté
Monsieur	Mehdi	LOPEZ	10	A voté
Madame	Isabelle	LURON	17	A voté
Monsieur	Vincent	MAGNIN	14	A voté
Monsieur	Stéphane	MANNINO	5	A voté
Madame	Eve	MARAVAL PENCHENAT	48	A voté
Monsieur	Yannick	MARTIN	33	A voté
Monsieur	François	MARTON	65	A voté
Monsieur	Alexandre	MATHIS	41	-
Monsieur	Zakariae	MIKKI	5	A voté
Monsieur	Mohamed	OUARZAF	2	-
Monsieur	François	OUTAO	4	A voté
Monsieur	Rémy	PASSIER	5	-
Monsieur	Ludovic	PENCHENAT	49	A voté
Monsieur	Roger	PIARULLI	43	A voté
Monsieur	Roger	RASCAR	40	A voté
Monsieur	Rémi	RODRIGUEZ	2	A voté

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire

Monsieur	Nicolas	SANNA	14	A voté
Monsieur	Richard	SAUGRIN	48	A voté
Monsieur	Serge	SEMBONA	17	A voté
Madame	Bénédicte	SIOSSE	4	A voté
Monsieur	Antoine	TELEF	35	A voté
Madame	Marie-Jo	TIXERE	25	A voté
Monsieur	Antoine	VABA	27	-
Monsieur	Stéphane	VIDAL	16	-
Monsieur	Claude	VIGLIONE	38	A voté
Monsieur	Bruno	VOLPATO	12	A voté

Aucun quorum n'étant nécessaire pour aborder les points relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire celle-ci peut donc valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Cependant, ont participé au vote, 45 délégués représentant 1334 voix, soit 71,42% délégués représentant 77,96 %.

PREMIERE RESOLUTION

Après en avoir pris connaissance, le procès-verbal de réunion du 27 octobre 2018, est soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Cette résolution est adoptée par 958 voix (71,81%) Pour, 362 (27,14%) voix Contre et 14 (1,05%) abstentions.

DEUXIEME RESOLUTION

Après pris connaissance :

- du rapport du Vice-Président en charge des finances,
- des rapports généraux du Commissaire aux comptes,
- des rapports spéciaux du Commissaire aux comptes,

Les comptes annuels des exercices clos au 31 décembre 2018 (quatre mois) et au 31 décembre 2019 (12 mois) sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Cette résolution est adoptée par 958 voix (71,81%) Pour et 376 (28,19%) voix Contre.

TROISIEME RESOLUTION

Il est proposé à l'Assemblée générale d'affecter :

- le résultat déficitaire (déficit technique) de l'exercice clos au 31 décembre 2018 qui s'élève à 136 015 €, de la façon suivante : « report à nouveau », lequel est porté à 3 871 €,
- le résultat excédentaire de l'exercice clos au 31 décembre 2019 qui s'élève à 214 512 € de la façon suivante : « report à nouveau », lequel est porté à 218 383 €.

Cette résolution est adoptée par 949 voix (71,14%) Pour, 362 (27,14%) voix Contre et 23 (1,72%) abstentions.

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir pris connaissance, le budget prévisionnel de l'exercice 2020 est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

Cette résolution est adoptée par 958 voix (71,81%) Pour et 376 (28,19%) voix Contre.

CINQUIEME RESOLUTION

Lors de sa réunion du 27 octobre 2018, l'assemblée générale avait décidé de fixer le montant de l'affiliation club à 250 € pour la saison 2019-2020. Cependant dès le mois de septembre 2019, le Bureau

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire

Directeur avait décidé de diviser le règlement de l'affiliation, en demandant dans un premier temps aux clubs le versement de la somme de 200 €. Le solde de 50 € serait demander en fonction d'une nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

Compte tenu de la crise sanitaire survenue à compter de mars 2020, il est demandé à l'assemblée générale de ramener le montant de l'affiliation club pour la saison 2019-2020 à 200 € et d'abandonner le solde de 50 €.

Cette résolution est adoptée par 1082 voix (81,11%) Pour, 234 (17,54%) voix Contre et 18 (1,35%) abstentions.

SIXIEME RESOLUTION

Après en avoir pris connaissance, les tarifs fédéraux pour la saison 2020-2021 sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Cette résolution est adoptée par 972 voix (72,86%) Pour, 261 (19,57%) voix Contre et 101 (7,57%) abstentions.

Annexes

- Rapport moral du Président
- Rapport du Vice-Président en charge des Finances
- Budget prévisionnel 2020
- Tarifs fédéraux pour la saison 2020-2021
- le powerpoint qui aurait été déroulé si l'assemblée avait eu lieu en présentiel
- synthèse de réponses posées par les délégués

Maggy COULON
Vice-Présidente
En charge de l'Administration

Denis ODJO
Président